

Caen, le 9 mars 2017

Le Proviseur

Aux Parents d'élèves de classes
de seconde et première

Objet : demande de bourses nationales pour 2017/ 2018

LYCÉE VICTOR HUGO

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par
Mme Lempérière

Si votre enfant est déjà boursier cette année aucune démarche n'est à effectuer, la bourse sera reconduite automatiquement.

Téléphone
02 31 47 45 50
Fax
02 31 47 45 51

Si votre enfant **n'est pas boursier** actuellement, vous avez la possibilité d'établir dès maintenant (donc sans attendre la décision d'orientation de juin 2017) une demande de bourse nationale d'études pour l'année scolaire 2017-2018 relative à votre enfant. **Cette demande devra être effectuée si** votre fils ou fille souhaite poursuivre sa scolarité en lycée général, technologique ou professionnel en 2017-2018 (au lycée Victor Hugo ou ailleurs).

Mél.ce.0142059m@ac-caen.fr

16, rue de la Défense Passive
BP 5132
14070 CAEN CEDEX 5

Afin d'évaluer votre droit à bourse, le Ministère de l'Education Nationale met à votre disposition un simulateur de bourse de lycée, un accès sur les sites suivants :

<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

<http://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/vie-de-leleve/l-action-sociale>

Le dossier papier de demande de bourse est à retirer au secrétariat de direction du lycée Victor Hugo. Il sera à rendre complet au même secrétariat.

Je rappelle que l'obtention d'une bourse est un droit important pour toutes les familles éligibles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Proviseur

L. MACREL



.../...



MESSAGE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ème} ET DE LYCÉE

Service Interdépartemental des
bourses - SIB

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité dès à présent de déposer un dossier de demande de bourse de lycée auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant. J'attire votre attention sur la nécessité de remettre le dossier même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine. En cas de droit ouvert, il vous appartiendra alors de prévenir le lycée d'accueil.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service interdépartemental des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

Dossier suivi par
Estelle LE GOFF

Téléphone
02 33 06 92 48

Courriel
dsden50-boursiers
@ac-caen.fr

Fax
02 33 57 97 08

12 rue de la chancellerie
BP 442
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/fa50/>

Je vous invite à vous rapprocher des services de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant et à déposer au plus tôt votre demande de bourse.

Par ailleurs, afin d'évaluer votre droit à bourse, le ministère de l'Éducation nationale met à votre disposition un simulateur de bourse de lycée, en accès sur les sites suivants :

<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

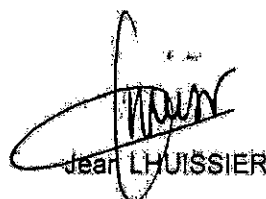
<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/vie-de-leleve/l-action-sociale>.

Vous pouvez également contacter le service interdépartemental des bourses pour toute difficulté particulière.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'Éducation nationale de la Manche


Jean LHUISSIER